

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
mercredi 8 décembre 2010

**Service instructeur**

Service des Actions Sportives

**Service consulté**

9<sup>ème</sup> **Commission**

N° CG-2010-4-9-1

**BUDGET PRIMITIF 2011  
LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT**

Résumé : *Il vous est proposé d'allouer un montant total de 10 242 000 € en Autorisations de programme et de 8 200 000 € en Crédits de Paiement en faveur du sport dans le Haut-Rhin.*

*Ces sommes se répartissent de la façon suivante:*

- pour la section d'investissement : 10 060 000 € en Autorisations de Programme et 5 700 000 € en Crédits de Paiement.*
- pour la section de fonctionnement : 182 000 € en Autorisation d'Engagement et 2 500 000 € en Crédits de Paiement.*

Les moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2011 sont synthétisés dans le tableau en annexe 1 du rapport.

Au total, le budget 2011 du Sport s'élève à **8 200 000 €** en crédits de paiement.

Par rapport à 2010 (6 990 000 € de crédits de paiement), cette somme est en nette augmentation et traduit l'engagement du Département en faveur notamment des projets d'équipements sportifs structurants des communes et communautés de communes, tout particulièrement dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie.

La politique sportive du Département se décline selon deux axes :

- l'aide à l'investissement des collectivités et des associations,
- le soutien au fonctionnement et aux actions du mouvement sportif.

**I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT.**

Le tableau ci-après vous présente les prévisions budgétaires en investissement pour l'exercice 2011 :

	<b>AP</b>	<b>CP</b>
AIDES AUX COMMUNES	2 000 000 €	700 000 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS	200 000 €	70 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS - Contrats de Territoire	7 860 000 €	2 300 000 €
<b>PROGRAMMES ANTERIEURS A 2011</b>		
AIDES AUX COMMUNES	0 €	1 334 200 €
CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION A LA NATATION	0 €	500 000 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS	0 €	161 800 €
TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES	0 €	630 000 €
ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	0 €	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 060 000 €</b>	<b>5 700 000 €</b>

<b>AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS</b>
--

#### **A. LE BILAN DES PROGRAMMATIONS ANTERIEURES A 2011**

Le montant global des engagements au titre des programmations antérieures à 2011 encore ouverts au 1<sup>er</sup> décembre 2010 s'élève à 3 638 000 € pour 101 projets programmés par la Commission Permanente.

S'agissant plus particulièrement de la programmation 2010, je vous rappelle que les engagements pris par la Commission Permanente sur l'ensemble de l'année s'élèvent, au 15 octobre 2010, à 4 843 192 €, soit 100 % des Autorisations de Programme votées au B.P et en DM1 au titre de 2010.

Il est précisé que l'enveloppe de crédits de paiement de 4 410 144 € attribuée au titre de l'exercice en cours sera consommée en totalité d'ici la fin de l'année.

#### **B. LA PRESENTATION DE L'EXERCICE 2011.**

La programmation 2011 des aides en faveur des équipements sportifs intègre pour la première fois des projets négociés dans le cadre des contrats de territoire de vie signés au courant de l'année 2010.

Pour pouvoir engager en 2011 les 32 projets prévus dans les 7 Contrats de Territoire de Vie pour 2010-2011, l'inscription d'un montant d'autorisations de programme de 7 860 000 € est nécessaire. Ces projets devraient connaître un commencement de travaux dès l'année prochaine.

Les subventions relevant du guide des aides sont évaluées à 2 200 000 €.

Elles concernent pour l'essentiel des dossiers examinés par la Commission des Sports et de la Vie Associative (9<sup>ème</sup> commission) fin 2009 et courant 2010 et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une programmation définitive ainsi que des nouvelles demandes susceptibles d'être introduites en 2011.

Les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement pour 2011 sont par conséquent les suivants :

1. Autorisations de Programme : 10 060 000 €, répartis comme suit:

- **2 000 000 €** pour les projets des communes et regroupements de communes, relevant du guide des aides (programme E211),
- **200 000 €** pour des associations et tiers relevant du guide des aides (programme E212),
- **7 854 000 €** pour les projets des Contrats de Territoires de Vie portés par les communes et regroupements de communes (programme E 215),
- **6 000 €** pour le projet d'un Contrat de Territoire de Vie porté par une association (programme E 215),

2. Crédits de Paiement : 5 700 000 €, répartis comme suit :

o Programme 2011, **3 070 000 €** soit :

- **700 000 €** pour le programme E211 des communes et regroupements de communes,
- **70 000 €** pour le programme E212 des associations et organismes publics et divers,
- **2 300 000 €** pour le programme E 215 concernant les projets des Contrats de Territoires de Vie.

o Programmations antérieures à 2011, **2 630 000 €** soit :

- **1 834 200 €** pour le programme E211 des communes et regroupements de communes, dont 500 000 € pour le Centre d'Entraînement et de Formation à la Natation de Mulhouse porté par la M2A,
- **161 800 €** pour le programme E212 des associations et organismes publics et divers,
- **630 000 €** pour le programme E213 spécifique des terrains de football synthétiques.

Quatre terrains ont été réalisés cette année, à savoir ENSISHEIM, INGERSHEIM, ORBEY et OTTMARSHEIM portant à 7 le nombre de terrains réalisés.

S'agissant d'équipements structurants, la réalisation et la programmation des futurs terrains a été intégrée dans les différents contrats de territoires. Les crédits nécessaires pour subventionner ces projets (sauf celui de THANN qui reste hors contrat) ont donc été pris en compte dans le calcul de l'enveloppe affectée à chaque Contrat de Territoire de Vie.

Par conséquent, l'annulation du reliquat des autorisations de programme affectées à cette politique départementale interviendra à l'occasion de la décision modificative de fin d'exercice.

Au total, il vous est proposé dans ce cadre l'inscription pour 2011,

- d'une enveloppe globale de **10 060 000 €** d'Autorisations de Programme
- de **5 700 000 €** de Crédits de Paiement,

**AIDE A L'ACHAT DE MATERIEL SPORTIF POUR LES COMITES  
DEPARTEMENTAUX**

Cette politique permettant aux comités départementaux d'acheter du matériel sportif qu'ils mettent ensuite à disposition des clubs qu'ils fédèrent a été supprimée lors du BP 2010.

Je vous propose toutefois de solder l'opération en cours (renouvellement du matériel de contrôle électronique des courses pour le comité départemental d'athlétisme, avec lequel nous sommes engagés sur ce projet dans une convention de partenariat) et pour laquelle il convient de prévoir une dernière annuité en CP 2011 de **4 000 €**.

**II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT**

Le tableau ci-après présente les prévisions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2011 pour une enveloppe totale de 2 500 000 € (2 577 000 € en 2010 soit - 2,99%).

<i><b>Libellé de la subvention</b></i>	<i><b>Crédits de paiement pour le Fonctionnement</b></i>
CSRA	690 000
CREPS	40 000
ANIMATION SPORTIVE	1 258 455
MANIFESTATION D'ENVERGURE	180 000
ENCOURAGEMENT AU SPORT	170 000
SPORT SCOLAIRE	114 545
ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE	47 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000 €</b>

**LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE  
690 000 €**

Les besoins du CSRA en crédits de fonctionnement ont été évalués pour 2011 à **690 000 €**, subvention du même montant qu'en 2010, au vu des résultats financiers de 2009 et de l'activité de l'établissement en 2010.

Un rapport spécifique sera proposé à une prochaine Commission Permanente présentant un bilan de l'activité du Centre, individualisant le vote de cette subvention et m'autorisant à signer la convention avec le Centre Sportif Régional Alsace.

<b>LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS MULHOUSE</b> <b>40 000 €</b>
--

L'antenne du CREPS fonctionne depuis mars 2007 avec l'organisation sur place des formations et le suivi de jeunes sportifs de haut niveau.

Pour 2011, je vous propose d'inscrire au budget la somme de **40 000 €**.

Un rapport spécifique sera présenté à une prochaine Commission Permanente vous présentant le bilan de l'année 2009/2010 et vous proposant une convention de partenariat dont le montant pourra être encore ajusté.

<b>L'ANIMATION SPORTIVE</b> <b>1 258 455 €</b>
---

Cette rubrique comporte

➤ l'aide aux comités départementaux	369 110 €
➤ l'aide aux clubs sportifs, aux Mercredi de Neige et aux Mercredi sportifs	<u>889 345 €</u>
	1 258 455 €

Je précise que la répartition de ces aides est toujours présentée, pour avis, au Conseil Départemental des Sports, puis fait l'objet de rapports détaillés à la Commission Permanente au courant de l'année 2011.

A. L'aide aux Comites Départementaux : 369 110 €

Il s'agit des aides aux 63 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, ainsi que pour les conventions de partenariat signées avec 20 d'entre eux.

Il vous est proposé de reconduire ces aides pour un montant total de 369 110 € qui sera réparti en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

J'ajoute que dans le cadre du partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra également se prononcer sur le renouvellement des conventions avec les comités départementaux de Gymnastique, de Handball, des Echecs, du Cyclisme, du Volley-ball et de la Lutte.

Pour ces 6 conventions dont la durée pourrait être ramenée à 2 ans au lieu de 4 ans, il vous est demandé d'inscrire en 2011 une Autorisation d'Engagement de 182 000 € et les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de 91 000 €.

#### B. L'aide aux Clubs sportifs : 809 345 €

Le Conseil Général soutient les clubs haut-rhinois pour les différents déplacements en Championnat de France, la création de clubs, leurs participations aux compétitions internationales, leurs Jeunes Licenciés Sportifs et pour les clubs cyclistes, l'organisation des courses cyclistes sur route.

Le total de ces aides aux clubs a été fixé à 889 345 €, qui seront répartis en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

Je précise que cette somme intègre l'enveloppe anciennement dévolue aux Écoles de Sports.

En effet, la dénomination « école de sport » ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui : il s'agissait dans les années 80 d'aider les communes et la Direction Départementale de Jeunesse et Sport à structurer le sport en créant des clubs à partir des écoles de sport. Le but était alors d'aider au développement d'une activité sportive nouvelle dans une commune. Dans la réalité, les subventions départementales transitent par les OMS pour, en fait, revenir aux clubs locaux qui l'utilisent principalement pour acheter du matériel ; parfois elle se transforme en simple subvention de fonctionnement.

Elle est, de plus, devenue contradictoire car nous avons supprimé l'aide à l'achat de matériel par les comités départementaux qui sont nos interlocuteurs privilégiés, alors que nous soutenons par ce biais l'achat de matériel pour les clubs.

Les Services de l'État, le mouvement sportif (Comité Départemental Olympique et Sportif) et le Conseil Départemental des Sports partagent cette analyse et adhèrent au projet de suppression de cette aide et d'affectation de l'enveloppe de 20 000 € à l'aide aux clubs, sur d'autres critères qui vous seront proposés dans le cadre de la réflexion menée sur l'évolution de nos modalités d'aide qui vous ont été communiquées en Commission Permanente le 3 septembre 2010.

#### C. les Mercredi de Neige : 20 000 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Le montant des subventions est variable selon le nombre de sorties effectuées et le nombre d'enfants concernés.

Comme en 2010, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Je précise que l'aide du Conseil Général vient en appoint pour compléter le budget des Mercredi de Neige des clubs et des associations sportives des collèges.

Compte tenu de la réflexion en cours, il est prévu une suppression de cette aide à partir de 2012 : les sorties effectuées au cours de l'hiver 2010/2011 seront encore soutenues et la suppression serait annoncée aux organisateurs pour l'hiver suivant et ce suffisamment tôt pour qu'ils puissent s'organiser.

D. Les Mercredi Sportifs du Conseil Général : 60 000 €.

Ces opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes concernent les sports collectifs Volley, Football, Basket et Handball.

En 2010, c'est au total la somme de 60 000 € qui a été consacrée à ces « Mercredi Sportifs » qui ont concerné plus de 2 000 jeunes.

Je rappelle que les clubs organisateurs sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le département :

- pour le Football, il s'agit des SR COLMAR, qui évoluent en National et qui organisera 10 Mercredi de football
- Pour le Basket, c'est le club du KAYSERSBERG AMMERSCHWIHR BASKET CENTRE ALSACE qui évolue en N2.
- Pour le Handball, le MULHOUSE HANDBALL SUD ALSACE en D2
- Et pour le Volley, l'ASPTT MULHOUSE, équipe féminine en Pro A.

Compte tenu du succès de cette action envers les jeunes, je vous propose de reconduire en 2011 toutes les opérations à raison de 5 mercredi pour le Basket-ball, le Handball et le Volley-ball et de 10 mercredi pour le Football.

Il convient de prévoir pour cette rubrique un crédit de **60 000 €** qui sera réparti en cours d'exercice par la Commission Permanente.

<b>PROVISION POUR EVENEMENT SPORTIF 180 000 €.</b>
--

Dans le présent rapport, il vous est proposé le vote d'une enveloppe de 180 000 € pour soutenir un événement sportif d'envergure.

Dans ce cadre par exemple, la Fédération Française du Sport Automobile - FFSA – a pu bénéficier du soutien du Conseil Général pour l'organisation, en Alsace, de la manche française du Championnat du Monde des Rallyes WRC 2010.

La Commission Permanente sera saisie le moment venu des dossiers qui seraient introduits dans ce cadre.

<b>L'ENCOURAGEMENT AU SPORT 170 000 €.</b>
--

Cette rubrique comporte 2 domaines d'intervention :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| ▪ le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives, | 150 000 €       |
| ▪ l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports:               | <u>20 000 €</u> |
|   | 170 000 €       |

**A. Le Fonds départemental d'aide à l'organisation  
de manifestations sportives : 150 000 €.**

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations

de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2010, la somme de 155 250 € a été consommée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 108 manifestations.

Pour 2011, il vous est proposé de reconduire ce soutien en votant un crédit de 150 000 € dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

Les comités départementaux sportifs seront consultés pour avis en début d'année pour connaître leurs priorités.

**B. Le fonctionnement du Conseil Départemental des Sports : 20 000 €.**

Il vous est proposé d'accorder une aide de 20 000 € pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports. Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS pour 2009 est joint au rapport. Je vous prie d'en prendre acte.

<b>L'AIDE AU SPORT SCOLAIRE 114 545 €.</b>
--

Dans cette rubrique sont intégrées les actions suivantes:

- Le soutien aux actions de l'UNSS dans les collèges, 57 645 €,
- L'aide à celles de l'USEP dans les écoles primaires, 24 900 €,
- Le soutien au Cercle de Voile de Mulhouse pour l'organisation de Classes de Voile, 32 000 €.

**A. Le soutien aux actions de l'UNSS : 57 645 €**

Cette rubrique concerne les aides allouées à la pratique sportive scolaire des collégiens dans le cadre de l'UNSS.

L'enveloppe budgétaire prévue s'élève à **57 645 €**.

Elle sera répartie entre les Jeunes Licenciés Sportifs UNSS à hauteur de 27 645 €, leurs déplacements en Championnats de France UNSS, 10 000 €, une aide de 15 000 € pour l'organisation du Pass'Sport Aventure des Collèges et 5 000 € pour l'aide au fonctionnement de l'UNSS.

**B. Le soutien aux actions de l'USEP : 24 900 €**

Il s'agit du soutien à la pratique sportive dans le cadre de l'école primaire.

S'agissant d'une action éloignée des compétences départementales, le fonctionnement général des écoles primaires relevant des communes, et compte tenu de la nécessité de nous recentrer financièrement sur des domaines d'actions départementales, le Conseil Général a décidé en 2010 de diminuer de moitié cette aide en attribuant 1,15 € par licence, soit une aide en 2010 de 24 692 €.

Il vous est proposé de reconduire ce dispositif pour les 21 652 jeunes licenciés du primaire de l'année scolaire 2009/2010 et d'attribuer à l'USEP une subvention globale de 24 900 €.

C. Le Cercle de Voile de Mulhouse : 32 000 €

Cette association est soutenue par le Département depuis 1998, dans le cadre d'une aide spécifique relative à l'organisation des classes de voile au plan d'eau de REININGUE.

Un prix de journée par élève est appliqué, correspondant à celui fixé pour les centres de catégorie A soit 12,15 € en 2011 comme en 2010.

Pour cette saison 2011, il vous est proposé de reconduire l'enveloppe plafonnée à 32 000 €, soit un maximum de 2633 journées/élèves de séjour de voile scolaire au taux de 12,15 €.

Ce dossier sera soumis au vote de la Commission Permanente au courant de 2011.

<p style="text-align: center;"><b>L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET LA VIE ASSOCIATIVE: 47 000 €</b></p>
---

Il s'agit de l'octroi de bourses après l'obtention du BAFA ou du BAFD pour 25 000 €, et du partenariat avec les associations de soutien à la Vie Associative, l'Union Départementale du Bénévolat Associatif, et Adéquation pour lesquelles une enveloppe de 22 000 € vous est proposée.

A. Les bourses BAFA et BAFD : 25 000 €

Une bourse départementale peut être allouée aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande après qu'ils aient obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs.

C'est la Commission Permanente qui est chargée de la répartition de cette enveloppe.

En 2010, 216 bourses BAFA et 1 bourse BAFD ont été allouées pour un montant total de 21 800 €. Le montant de la bourse départementale est de 100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD.

L'enveloppe proposée pour 2011 s'élève à 25 000 €.

B. Le soutien à la Vie Associative : 22 000 €

Dans le cadre du développement du soutien départemental à la vie associative, le Département s'est engagé pour l'aide aux CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles).

Le CRIB est un label ministériel délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Dans le Haut-Rhin, ce label est attribué à l'association ARCHIMENE (anciennement ADEQUATION) basée à Colmar et qui œuvre dans le domaine sportif et, depuis 2008, à l'UDBA (Union Départementale du Bénévolat Associatif).

Désormais, les 2 CRIB doivent s'ouvrir à tous les secteurs de la vie associative et pourraient bénéficier pour cela d'une aide de 5 000 € chacun.

Une somme de 12 000 € pourrait par ailleurs être réservée à la formation des bénévoles associatifs.

Le Conseil Général étant l'un des partenaires institutionnels essentiels des associations dans des domaines très variés, je vous propose de prévoir la somme de 22 000 € qui sera répartie le moment venu par la Commission Permanente.

En conclusion de ce rapport, je vous propose :

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,

- d'autoriser les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.

- Autorisations de Programme nouvelles : **10 060 000 €**
- Autorisations d'Engagement nouvelles : **182 000 €**
  
- Crédits de paiement sur la section d'investissement : **5 700 000 €**
- Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : **2 500 000 €**

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:

- la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
- le fonctionnement au Centre Sportif de l'Illberg,
- le fonctionnement de l'antenne du CREPS
- le soutien à l'animation sportive dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs, dont la durée est ramenée désormais à 2 ans au lieu de 4 ans,
- la provision pour événement sportif,
- l'encouragement au sport,
- Le sport scolaire,
- l'animation socio-éducative et la vie associative.

- De prendre acte de la communication de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 3 juillet 2010 portant sur l'activité de l'année 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

**BP 2011**  
**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT**

N° DU PROGRAMME	LIBELLE DU PROGRAMME	CODE	IMPUTATION	RAPPEL INSCRIPTION 2010 BP+DM1+DM2		INSCRIPTION 2011	
				AP/AE	CP	AP/AE	CP
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS</b>							
<b>Nouveaux programmes 2011</b>							
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414	3 250 000	1 058 000	2 000 000	700 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042	} 300 000	100 000	} 200 000	70 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418				
E215	EQUIPEMENTS SPORTIFS - CTV			-	-	7 860 000	2 300 000
E114A	CSRA - ETUDES	3350	20-32-2031	83 000	83 000	-	-
E114A	CSRA - INSERTIONS	3350	20-32-2033	5 000	5 000	-	-
E233	ACHATS DE MATERIELS SPORTIFS	2562	204-32-2042	40 000	40 000	-	-
				3 678 000	1 286 000	10 060 000	3 070 000
<b>Programmes antérieurs</b>							
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414	-	1 791 000	-	1 834 200
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042	}	264 000	}	161 800
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418				
E213	TERRAINS DE FOOT SYNTHETIQUES	2502	204-32-20414	-	1 065 144	-	630 000
E233	ACHATS DE MATERIELS SPORTIFS	2562	204 32 2042	-	4 000	-	4 000
					3 124 144		2 630 000
<b>TOTAL EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>3 678 000</b>	<b>4 410 144</b>	<b>10 060 000,00 €</b>	<b>5 700 000,00 €</b>
<b>SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF</b>							
<b>CSRA</b>							
E732 A	FONCTIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF DE L'ILLBERG	255711	65-32-6574	-	690 000	-	690 000
<b>CREPS</b>							
E732	FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS	255712	65-32-65737	-	40 000	-	40 000
<b>ANIMATION SPORTIVE</b>							
E832 A	CONVENTIONS CD AE 2011	2558	65-32-6574	-	-	182 000	91 000
E832 A	CONVENTIONS CD AE 2010	2558	65-32-6574	118 000	58 910	-	58 910
E732 B	FONCTIONNEMENT DES COMITES	25573	65-32-6574	-	77 679	-	112 610
E 732 B	ANCIENNES CONVENTIONS CD	255713	65-32-6574		242 411		106 590
				118 000	379 000	182 000	369 110
E732 B	AIDES AUX CLUBS	25574	65-32-6574	-	478 096	-	479 345
E 732 B	JLS	25575	65-32-6574	-	352 000	-	330 000
E 732 B	ECOLES DE SPORTS/AIDES AUX CLUBS	25573	65-32-6574	-	28 000	-	-
E732 B	MERCREDIS DE NEIGE	255716	65-32-6574	-	18 000	-	20 000
E732 D	LES MERCREDIS SPORTIFS	25578	65-32-6574	-	60 000	-	60 000
					936 096		
				118 000	1 315 096	182 000	889 345
E 732 C	PROVISION POUR EVENEMENT	25577	65-32-6574		180 000		180 000
<b>ENCOURAGEMENT AU SPORT</b>							
E732 D	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES	25571	65-32-6574	-	170 000	-	150 000
E732 D	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES	25571	65-32-65737	-	-	-	-
E732 D	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS	25572	65-32-6574	-	20 000	-	20 000
					190 000		170 000
E732 E	SPORT SCOLAIRE						
	SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	25579	65-32-6574		114 904		114 545
<b>ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE</b>							
E632 A	BAFA ET BAFD	2556	65-30-6513	-	25 000	-	25 000
E732 F	VIE ASSOCIATIVE	25570	65-30-6574	-	22 000	-	22 000
					47 000		47 000
<b>TOTAL EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>118 000,00</b>	<b>2 577 000</b>	<b>182 000,00 €</b>	<b>2 500 000,00 €</b>
<b>TOTAL AP/AE</b>				<b>3 796 000</b>		<b>10 242 000,00 €</b>	
<b>TOTAL CP</b>					<b>6 987 144</b>		<b>8 200 000,00 €</b>